

Docteur François BOBIN
Service ORL
POLYCLINIQUE DE POITIERS
1 rue de la Providence
86035 Poitiers Cedex
(+ 33 (0)5 49 41 23 04
(+ 33 (0)5 49 61 72 50
Dr_Bobin@polycliniquepoitiers.fr

Modalités pratiques des cures thermales à Luchon

La prise en charge de la cure

Comment l'obtenir

La cure n'est plus soumise à une entente préalable, mais il reste indispensable d'en faire la demande. La cure est prescrite sur un imprimé spécial, (questionnaire de prise en charge, de couleur verte CERFA 11139*01) que je vous remets, à compléter et à envoyer à votre caisse de Sécurité Sociale qui vous envoie son accord dans les 15 jours qui suivent. Le formulaire que vous recevrez en retour comprend un volet médical pour le médecin thermaliste et pour l'établissement thermal et un volet financier dans le cas où vos revenus ouvrent le droit à une aide.

L'imprimé spécial mentionne :

- la station : Luchon
- l'orientation thérapeutique : voies respiratoires, ORL
- une deuxième orientation éventuelle : rhumatologie, appareil locomoteur

Que couvre la prise en charge

Les honoraires médicaux : les consultations au cabinet et les soins effectués aux Thermes par le Dr Alain Rouget médecin thermaliste sont remboursés à 65% par la Sécurité Sociale, complétés par les Mutuelles.

L'établissement thermal : Vous aurez à régler le ticket modérateur et sur présentation de la prise en charge "volet établissement thermal" , celui-ci se fera régler directement les 65% restant par votre centre de Sécurité Sociale.

Dates d'ouverture de la station thermale

Ouverture du cabinet thermal du Dr Alain Rouget

Le cabinet est ouvert de Pâques à la Toussaint. Vous choisissez votre période de cure librement, sachant qu'elle doit durer 3 semaines, soit 18 jours de soins effectifs. Vous serez reçu généralement le dimanche après-midi au cabinet pour commencer votre cure le lundi matin.

Dr Alain Rouget 13 allée des bains 31110 Bagnères de Luchon tél prof 05 61 79 00 92 tél perso 05 61 79 33 42

Ouverture des Thermes

Les soins s'effectuent le matin. Les horaires habituels, selon la saison : de 7h00 à 12h00.

Fermeture le dimanche et le 1er mai.

tél 05 61 94 52 52 site internet www.thermes-luchon.fr

Réservations

Etablissement thermal

Réservation obligatoire auprès des Thermes par téléphone 05 61 94 52 52 ou par Internet www.thermes-luchon.fr .

Le curiste reçoit une fiche de réservation sur laquelle il faut indiquer le nom du médecin thermaliste (Dr Alain Rouget) ainsi que le jour et l'heure du premier rendez-vous avec lui.

Un chèque de 50 € par personne (80 € pour un couple ou les enfants d'une même famille, tarif 2008) est demandé à titre d'arrhes.

Hébergement +++

Il existe de nombreuses possibilités locations meublées, campings, hôtels, à Luchon et dans ses environs mais il faut réserver longtemps à l'avance pour pouvoir choisir ses dates, d'autant que beaucoup de curistes réservent d'une année sur l'autre.

S'adresser au Syndicat d'initiative de Luchon tél 05 61 79 21 21 pour obtenir la brochure détaillée ou appeler Luchon réservations tél 05 61 79 59 59.

Maison d'enfants

Si vous ne pouvez pas accompagner votre enfant, vous pouvez recourir à une Maison d'enfant, qui hébergera votre enfant en pensionnat, et assurera le suivi de la cure. Les places sont limitées et il faut réserver longtemps à l'avance auprès de la centrale de réservation 05 61 88 87 10. Le recours à la Maison d'enfant doit être précisé sur le formulaire médical de prise en charge.

Médecin thermaliste

Vous devez contacter le Dr Rouget un mois minimum avant votre arrivée.

Déroulement de la cure

Consultation auprès du médecin thermaliste

Apporter vos résultats d'examen et la lettre que je vous ai remise, si elle n'a pas été envoyée directement.

Inscription aux Thermes

Apporter l'ordonnance, le volet 2 de prise en charge, la carte vitale et son attestation, les papiers de la Mutuelle.

Lors de l'inscription aux Thermes (le 1er jour de la cure) un planning de soins est établi pour la durée totale de la cure. Les soins prodigués par le médecin thermaliste sont programmés à des heures précises, ainsi que certains soins faits par le curiste. Les autres se font selon la disponibilité des équipements sauf si, le médecin indique un ordre pour les soins.

Les soins se font en tenue de ville à l'exception du Vaporarium et de la piscine où le maillot de bain est exigé.

La cure a lieu le matin et les après-midi sont libres, mais les soins sont souvent fatigants et il faut prévoir une période de repos, surtout pour les enfants.

Règlement des honoraires médicaux

Leur règlement s'effectue à la fin de la cure.

Ils comprennent le forfait de surveillance, de 3 consultations soit 74,03 €, auquel s'ajoute les soins médicaux complémentaires réalisées aux Thermes, insufflations tubaires, douches pharyngées, Proetz.

Ils sont portés sur le volet 1 de prise en charge que vous devrez envoyer dès votre retour à votre centre de Sécurité Sociale pour être remboursé.